

Bulletin d'inscription

(Préinscription par courrier jusqu'au 8/09)

Nom : N° de dossard

Prénom :

Année de naissance : F H

Catégorie :

Adresse :

Club :

Numéro de licence :

(joindre copie licence)

ou **Certificat médical de moins d'un an**

(mentionnant non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition)

Tél :

Mél :@.....

- Gd Gamb'Adour (12 km) : 14 €
 Petit Gamb'Adour (6 km) : 9 €
 Marche 10 km : 7€
 Course des enfants (- de 2km) : 3 €

Règlement à l'ordre du Team Gambadour 32

Bulletin à retourner signé et complet à

Paul Lafitte

Village

32 160 Jû-Belloc

Tout bulletin incomplet sera refusé

Extrait du règlement

Inscriptions / participation :

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa **licence** de l'année en cours, soit un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention (**non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition**) datant de moins de 1 an. Les courses nature du Grand Gambadour (12 km) et du Petit Gambadour (6 km) sont ouvertes à partir de la cat. cadet. Une course enfant de moins de 2 km est organisée. Les mineurs doivent être représentés par le parent responsable. Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Sécurité :

Sécurité assurée par la protection civile.

Le participant s'engage à respecter le code de la route, les ordres de passage et de direction des signaleurs sous peine de disqualification,

Deux responsables par course en tête et fin circulant à VTT sont équipés de moyens de transmission vers les secours situés au foyer de Jû-Belloc.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours et/ou les distances de l'épreuve, si les conditions atmosphériques (ou autres dangers) sont de nature à mettre en danger les participants, à tout moment, et d'arrêter sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillance physique. Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

Parcours :

Les courses nature de 12 km et 6 km sont chronométrées et se déroulent en partie dans des sous-bois, chemins, sentiers et courtes portions de route. Le balisage du parcours est réalisé au moyen de rubalise, panneaux fléchés de direction, de traversées et cheminement de route.

Accompagnateurs :

Aucun accompagnateur ne sera toléré, que ce soit en véhicule à moteur (sauf ceux de l'organisation dûment identifiés) ou en vélo. Coureur sans dossard interdits.

Assurance / Responsabilité.

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile auprès de Groupama. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les problèmes physiques ou physiologiques immédiats et/ou futurs, conséquence de la participation à l'épreuve.

Les concurrents ont intérêt à souscrire une assurance personnelle couvrant les accidents corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Ceci n'est qu'un extrait du règlement, le règlement complet est disponible en téléchargement sur le site internet : www.teamgambadour.jimdo.com et sera aussi affiché au départ.

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du règlement dans son intégralité.

Nom et signature du participant

Dimanche 8 septembre 2024

Courses du Gamb'Adour

20^{ème} anniversaire



Courses : 12 km - 6 km - enfants

Marche rando libre : 10 km

Départs :

Marche : 9 h 00

Courses : 9 h 30

Enfants : 11 h30

Inscriptions sur place à partir de 8 h30

(foyer de Jû-Belloc)

Renseignements : 06 10 77 25 39

www.teamgambadour.jimdo.com